



Commune de Tannay

Tannay, le 21 avril 2016/GvG/cg/10.03

Préavis N° 74

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE 209'255 CHF
POUR LA REFECTION DES PLACES DE JEUX
DE LA ROUTE DES PRALETS ET DU CHEMIN DES CERISIERS**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Tannay a deux places de jeux principales dont presque tous les équipements sont dans un état de vétusté avancé, à part quelques jeux qui sont récupérables. Plus inquiétant, les installations ne répondent pas aux normes suisses SN EN 1176 et SN EN 1177 édictées en 2008. Aujourd'hui, il y a des règles très détaillées pour tous les aspects sécuritaires qui doivent être respectés pour les places de jeux comme par exemple les degrés d'amortissement au sol pour prévenir les blessures graves en cas de chute et qui varient en fonction des hauteurs des engins ou encore la conformité des jeux à la réglementation en vigueur.



Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

La Commune a demandé un contrôle des installations par le BPA dont le résultat a été rendu le 26 février 2016. Pour la place de jeux des Cerisiers il est noté que les jeux ne sont pas homologués, que les fondations en béton du toboggan sont affleurantes, ce qui n'est pas admis, et que les balustrades de la tour combinée ne sont pas conformes. Pour la place de jeux des Pralets il est noté que :

- Les plaquettes d'homologations manquent.
- Par rapport à la route des Pralets, les haies n'empêchent pas les enfants de traverser. Un clôturage doit être envisagé.
- Le bois des plateformes de la tour combinée est dans un état de dégradation avancé. Ces plateformes devraient être remplacées à brève échéance,
- Les extrémités de poutre de la balançoire présentent une dégradation avancée.
- Fondation saillante du toboggan, non admis.
- Le bois de la balançoire à fléau est dans un état de dégradation avancé.

En conclusion, à part l'arbre à grimper et les deux tourniquets, les jeux devraient être remplacés à relativement court terme et les places de jeux remises aux normes.

Le renouvellement des installations est donc nécessaire mais n'aura pas d'impact négatif sur les finances de la commune car la Société COMITA SA qui avait été créée suite à la dissolution de la Société des eaux de Mies-Commugny-Tannay a décidé à son tour de cesser son activité. La liquidation mettra 230'000 CHF à la disposition de Tannay mais à la condition que cette somme soit consacrée à des installations pour des activités de loisirs pour la jeunesse.

Projet soumis à approbation

Comme indiqué dans le préambule, les normes à respecter sont nombreuses et très techniques. Elles peuvent être trouvées dans un document de 75 pages du BPA (Bureau de Prévention des Accidents). Il faut donc s'adresser à des spécialistes de la branche pour la fourniture et l'installation des jeux.

Trois entreprises spécialisées ont été sélectionnées pour leur expérience dans la création de places de jeux. Il s'agit de Top Jeux basé à Genève, EARA basé à Palézieux et Real Sport basé à Saint-Légier. Elles nous ont toutes trois remises des offres dans les délais fixés. Pour chaque place de jeux, nous avons demandé que les offres présentent séparément le coût des jeux et de leur pose d'une part et d'autre part le coût des travaux de génie civil (terrassement, bases de béton et couches amortissantes).

Composantes du projet

Les jeux :

Outre leur attractivité pour les enfants, ils ont été sélectionnés pour qu'ils ne nécessitent qu'un minimum d'entretien, qu'ils soient robustes et conservent un aspect impeccable durant de longues années. Ils sont composés d'éléments en inox, d'aciers galvanisés à chaud et thermolaqués, d'aluminium et de HPL (stratifié haute densité) qui sont garantis 10 ans. Les éléments en bois sont exclus. Toutes les installations doivent être conformes aux normes en vigueur (normes européennes EN 1176-2008). Trois jeux actuels seront conservés (arbre à grimper rotatif et deux tourniquets).

Le choix de l'entreprise :

L'étude comparative des trois offres a porté sur le coût du projet, mais aussi sur les capacités offertes par les jeux proposés, c'est-à-dire le nombre d'activités différentes possibles. La cohérence des propositions, l'attractivité potentielle des jeux et les âges couverts faisaient également partie des critères de sélection. C'est la proposition de la société EARA qui a été préférée aux deux autres. Les jeux proposés offrent plus d'activités différentes que les propositions concurrentes. La proposition est aussi plus aboutie et a tenu compte des surfaces disponibles des deux places de jeux. Pour la place de jeux des Cerisiers les jeux sont destinés à des enfants plus petits (de 2 à 8 ans) et pour la place de jeux des Pralets pour tous les âges (de 2 à 14 ans). Le coût, inférieur au budget disponible, est détaillé plus loin dans ce document. Les bancs et poubelles ne seront pas fournis par EARA et la pose d'un grillage le long de la route des Pralets sera confiée à une autre entreprise qui a fait une offre plus basse que celle d'EARA.

L'installation :

- La première étape consistera au démontage des installations actuelles et à leur évacuation. Cette étape sera effectuée par nos employés communaux pour réduire les coûts.
- Ensuite réalisation des bases en béton nécessaires à la fixation des jeux, des bancs et des poubelles.
- Pose des surfaces amortissantes : sous et autour des jeux, le revêtement en surface sera composé d'un gazon synthétique avec joints soudés et saturé de sable de quartz, posé sur nattes amortissantes et drainantes. La fonction amortissante variera selon la hauteur des jeux conformément à la norme 1177-2008. L'ensemble est posé sur chape de béton caverneux.
- Les surfaces seront remises en état et ré-engazonnées.
- Pose d'une clôture tout le long de la route des Pralets ainsi que deux portillons d'accès à fermeture automatique.

Budget en CHF

	Place de jeux des Cerisiers	Place de jeux des Pralets	TOTAL
--	--------------------------------	------------------------------	-------

Fourniture et installation des jeux

Jeux	22'292	52'795	75'087
Installation des jeux	4'600	9800	14'400
Rabais accordés	-3'344	-7'919	-11'263
Total HTVA	23'548	54'676	78'224
TVA 8%	1'884	4'374	6'258
Total des jeux et installations TTC	25'432	59'050	84'482

Réalisation des nouvelles surfaces de sécurité

Creuse et réalisation des bases de béton	14'900	33'145	48'045
Nouvelles surfaces de sécurité	12'545	26'140	38'685

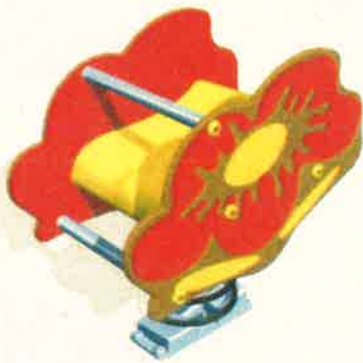
Total HT	27'445	59'285	86'730
TVA 8%	2'196	4'743	6'939
Total des travaux TTC	29'641	64'028	93'669

Total jeux et travaux de génie civil	55'073	123'078	178'151
---	---------------	----------------	----------------

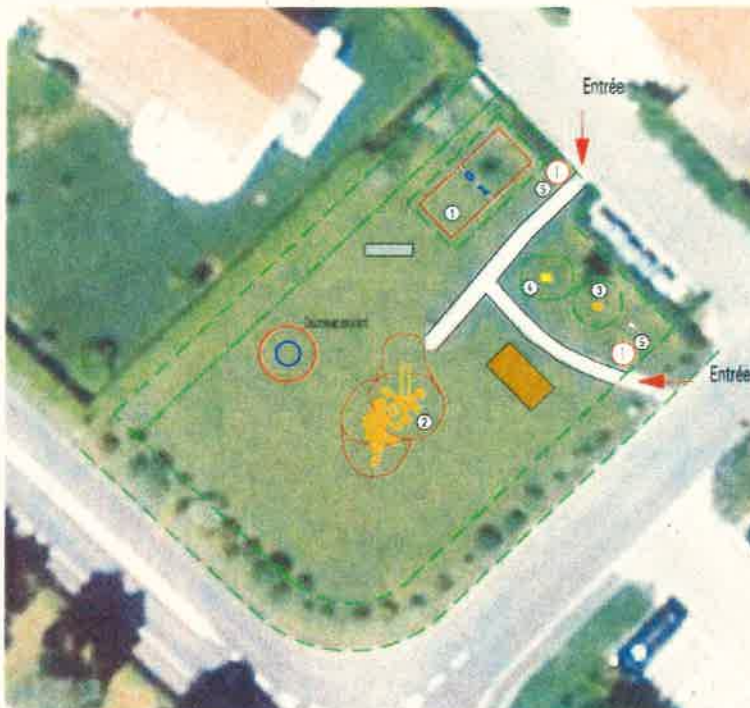
Bancs, banquettes et poubelles	3'707	6'867	10'573
Grillage le long de la route des Pralets		10'567	10'567

Total			199'290
Divers et imprévus 5%			9'965
Grand Total			209'255

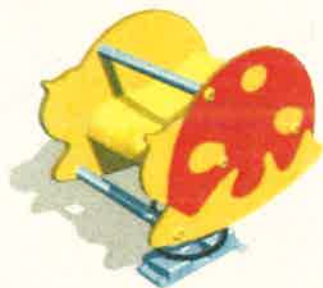
Places de jeux des Cerisiers



+ le tourniquet



Places de jeux des Pralets





+ l'arbre à grimper et le tourniquet



DÉCISION

En conséquence, convaincus de la nécessité d'effectuer ces travaux et

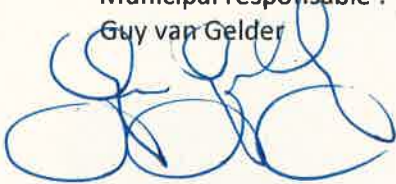
vu : le préavis municipal N° 74,
vu : les rapports des Commissions des finances et de l'urbanisme,
attendu : que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de 209'255 CHF qui sera financé par l'utilisation du fonds suite à la liquidation de Comita SA.

Pour la Municipalité :

Municipal responsable :
Guy van Gelder



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Catherine Gandolfi

